

**RELEVE DES AVIS
EMIS PAR LE CONSEIL DES ETUDES
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DE L'UNIVERSITE PAUL SABATIER
16 mars 2004**

ORDRE DU JOUR	AVIS	DESTINATAIRES (pour suite à donner)
<u>Existence du DIU « Management de Service Public d'Education et de Formation et Rôle des Acteurs Administratifs » et participation de l'Université Paul Sabatier en terme de cohabilitation</u>	Avis favorable par 14 voix pour, 2 abstentions, 7 refus de vote.	
<u>Politique des postes enseignants-chercheurs : discussion et définition des critères pour la pédagogie suite à la méthodologie adoptée par le Conseil d'Administration du 8 mars</u>	<p>Deux propositions sont mises au vote :</p> <p><u>Première proposition :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Critères d'encadrement (indicateurs de charge et potentiel théoriques)<ul style="list-style-type: none">• Par secteur disciplinaire (plusieurs sections CNU)• Par section CNU• Comparaison avec le taux moyen de l'université et avec les calculs de couverture ministériels<input type="checkbox"/> Critères d'encadrement (indicateurs de charge et de potentiel constatés)<ul style="list-style-type: none">• Type de personnels intervenants (titulaires/vacataires/...) par formation<input type="checkbox"/> Prise en compte de critères pédagogiques innovants ou prioritaires (texte stratégique) ou liés aux formations à effectifs très importants.<input type="checkbox"/> Evolution des formations et conséquences sur les emplois<input type="checkbox"/> Besoins transversaux devant être traités au niveau inter-composantes<input type="checkbox"/> Etat des personnels enseignants promouvables au titre de concours particuliers (PR 46.3,...) <p>13 voix pour</p> <p><u>Deuxième proposition :</u></p> <p>Aucun redéploiement tant que le taux d'encadrement n'est pas de 100% dans toutes les disciplines(par section CNU).</p> <p>7 voix pour</p> <p>1 abstention, 2 refus de vote</p>	
<u>Mise à jour des exonérations des droits d'inscription</u>	Avis favorable par 23 voix pour Il est demandé d'étudier une éventuelle exonération pour des étudiants en grande difficulté. Cette question sera d'abord soumise à la CSE.	

Règles générales et modalités de progression pour le cursus Licence	Avis favorable par 14 voix pour, 8 voix contre, 1 abstention	

L'Attachée d'Administration
Scolaire et Universitaire
Chef de la Division de la Scolarité

M. BRUGAROLAS